

Image not found or type unknown



Infirmation d'une annulation d'un PC-Frais irrépétibles

Par **Christou231**, le **16/11/2012** à **20:59**

Un arrêt en appel du Tribunal Administratif de juin 2002 annule un jugement en première instance une décision d'annulation d'un permis de construire. Seuls des frais irrépétibles sont demandés dans cet arrêt au bénéfice de la partie attaquée. Ceux-ci n'ont jamais été réclamés. Y a-t-il un délai de prescription?

Merci d'avance